



Publié le 1 mai 2011 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

[t.caveng@soulier-avocats.com](mailto:t.caveng@soulier-avocats.com)

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

## L'entreprise face aux « dawn raids »

Les descentes à l'aube (en anglais « Dawn Raids ») désignent les enquêtes se déroulant, de manière inopinée, dans les locaux d'une entreprise, et ayant pour objectif la recherche et la collecte d'éléments « à charge » susceptibles d'incriminer les entreprises concernées du chef d'infractions au droit de la concurrence.

Dans le contexte actuel d'intensification des sanctions infligées en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées, savoir bien réagir face aux enquêteurs est donc crucial.

C'est dans l'optique d'aider les entreprises à faire face à ce type d'enquêtes qu'un groupe de travail dédié mis en place au sein du [World Law Group](#), réseau international d'avocats dont fait partie notre Cabinet, a conçu et réalisé, au travers d'un document synthétique et formaté de manière harmonisée pour chacun des quarante pays concernés, des « lignes directrices » susceptibles de guider utilement les entreprises confrontées à ce type de situation.

Ces lignes directrices visent à éclairer les entreprises et leur personnel sur les droits et devoirs des enquêteurs, à chaque stade de l'enquête.

[En savoir plus sur ces lignes directrices](#)

**Soulier Avocats** est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.soulier-avocats.com](http://www.soulier-avocats.com).

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.